

Séance du 7 février 2019

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Volants
56	38	38 +8

Date de convocation
28 janvier 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
1-2019

L'an deux mille dix-neuf, le sept février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie de Yerville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Alain LEBOUÇ (*pouvoir de Rémi LECONTE*) - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Séverine FREMONT - Josiane CERVEAU - Sabine DEROUARD (*suppléante*) - René SAGNOT - François BOUTEILLER - Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO (*pouvoir de Laurence GUENOUX*) - Emeric GEMBY (*pouvoir de Arnaud LAURENT*) - Erick MALANDRIN (*pouvoir de Jean-Nicolas ROUSSEAU*) - Didier DELAMARE (*pouvoir de Didier DECULTOT*) - Claude BOUTEILLER - Claudine CANTRELLE (*suppléante*) - Alain PETIT - Léon TAISNE - Daniel BEUZELIN - Philippe LANGNEL (*suppléant*) - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON - Philippe CORDIER - Hilaire CAUMONT - Marie-France BEAUDOUIN - Yves PETIT - André LARCHEVEQUE (*pouvoir de Dominique LACHEVRES*) - Gérard TIERCELIN (*pouvoir de Francisca POUYER*) - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Claude FOURNIER (*suppléant*) - Rémy BONAMY (*pouvoir de Julien LACHEVRE*) - Emmanuel SAUNIER - Alfred TRASSY-PAILLOGUES - Odile NEUFVILLE - Daniel COLLARD - Jean-Jacques DEMARES - Françoise HERVIEUX.

Excusés : Didier DECULTOT - Jean-Nicolas ROUSSEAU - Julien LACHEVRE - Dominique LACHEVRES - Rémi LECONTE - Jean-Michel DELAMARE - Laurence GUENOUX - Arnaud LAURENT - Alain CORNU - Francisca POUYER - Jean-Pierre LANGLOIS - Olivier RICOEUR.

Madame Sabine DEROUARD est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2019

Préalablement au vote du budget primitif 2019, la Communauté de Communes ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2018.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement à compter du 1^{er} janvier 2019, et ce jusqu'au vote du budget primitif 2019, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil communautaire peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Président à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2018.

Budget principal :

Chapitre	Limite de crédits disponibles	Ouverture de crédit à inscrire au BP 2019
chapitre 21 - Immobilisations corporelles :		
- 2152 - Signalétique	17 500 € (70 000 € x 25%)	17 500 €
- 2158 - Petits matériels	2 500 € (10 000 € x 25%)	2 500 €
- 2183 - Matériel informatique	11 125 € (44 500 € x 25%)	11 125 €
- 2188 - Autres immo corporelles	3 601 € (14 404 € x 25%)	3 601 €
chapitre 23 Immobilisations en cours :		
- 2313 - constructions	26 612 € (106 450 € x 25%)	26 612 €

Budget Ordures Ménagères :

Chapitre	Limite de crédits disponibles	Ouverture de crédit à inscrire au BP 2019
chapitre 21 - Immobilisations corporelles :		
- 2128 - Agencement et aménagement terrains	7 500 € (30 000 € x 25%)	7 500 €
- 2135 - Installations générales	2 500 € (10 000 € x 25%)	2 500 €
- 2155 - Outillage industriel	9 000 € (36 000 € x 25%)	9 000 €
- 2182 - Matériel de transport	6 075 € (24 303 € x 25%)	6 075 €
chapitre 23 Immobilisations en cours :		
- 2313 - constructions	25 347 € (101 389 € x 25%)	25 347 €

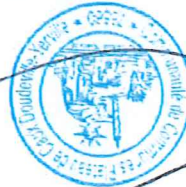
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité :

- D'annuler la délibération N°65-2018 du 21 novembre 2018 ;
- D'autoriser le Président à mandater les dépenses d'investissement 2019 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2019.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le

11 FEV. 2019

Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Alfred TRASSY-PAILLOGUES

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PLATEAU DE CAUX - DOUDEVILLE - YERVILLE »

BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 7 février 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	37	37 +8

Date de convocation
28 janvier 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
2-2019

L'an deux mille dix-neuf, le sept février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie de Yerville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Alain LÉBOUC (*pouvoir de Rémi LÉCONTE*) - Xavier CAVELAN - François-Marie LÉGER - Séverine FREMONT - Josiane CERVEAU - Sabine DEROUARD (*suppléante*) - René SAGNOT -- Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO (*pouvoir de Laurence GUENOUX*) - Emeric GEMEY (*pouvoir de Arnaud LAURENT*) - Erick MALANDRIN (*pouvoir de Jean-Nicolas ROUSSEAU*) - Didier DELAMARE (*pouvoir de Didier DECULTOT*) - Claude BOUTEILLER - Claudine CANTRELLE (*suppléante*) - Alain PETIT - Léon TAISNE - Daniel BEUZELIN - Philippe LANGNEL (*suppléant*) - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON - Philippe CORDIER - Hilaire CAUMONT - Marie-France BEAUDOUIN - Yves PETIT - André LARCHEVEQUE (*pouvoir de Dominique LACHEVRES*) - Gérard TIERCELIN (*pouvoir de Francisca POUYER*) - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Claude FOURNIER (*suppléant*) - Rémy BONAMY (*pouvoir de Julien LACHEVRE*) - Emmanuel SAUNIER - Alfred TRASSY-PAILLOGUES - Odile NEUFVILLE - Daniel COLLARD - Jean-Jacques DEMARES - Françoise HERVIEUX.

Excusés : Didier DECULTOT - Jean-Nicolas ROUSSEAU - Julien LACHEVRE - Dominique LACHEVRES - Rémi LÉCONTE - Jean-Michel DELAMARE - Laurence GUENOUX - Arnaud LAURENT - Alain CORNU - Francisca POUYER - Jean-Pierre LANGLOIS - Olivier RICOEUR - François BOUTEILLER

Madame Sabine DEROUARD est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : VENTE D'UN TERRAIN SUR LA ZA DU CHAMP DE COURSES

Considérant la demande de Monsieur Sébastien HONORE, d'acquérir un terrain d'environ 4 850 m² (dont 1 344 m² constructibles) sur la zone d'activités du Champ de Courses à Doudeville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE, à l'unanimité de :

- De céder un terrain d'une surface d'environ 4 850 m² situé sur la zone d'activités du Champ de Courses à Doudeville pour un montant de 20 000 € HT ;
- D'autoriser le Président à mandater le géomètre et l'étude notariale pour mener cette vente ;
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces contractuelles nécessaires à l'accomplissement du dossier ainsi que l'acte authentique de vente.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 11 FEV. 2019

Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 7 février 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	37	37 + 8

Date de convocation
28 janvier 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
3-2019

L'an deux mille dix-neuf, le sept février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie de Yerville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Alain LEBOUÇ (*pouvoir de Rémi LECONTE*) - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Séverine FREMONT - Josiane CERVEAU - Sabine DEROUARD (*suppléante*) - René SAGNOT -- Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO (*pouvoir de Laurence GUENOUX*) - Emeric GEMÉY (*pouvoir de Arnaud LAURENT*) - Erick MALANDRIN (*pouvoir de Jean-Nicolas ROUSSEAU*) - Didier DELAMARE (*pouvoir de Didier DECULTOT*) - Claude BOUTEILLER - Claudine CANTRELLE (*suppléante*) - Alain PETIT - Léon TAISNE - Daniel BEUZELIN - Philippe LANGNEL (*suppléant*) - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON - Philippe CORDIER - Hilaire CAUMONT - Marie-France BEAUDOUIN - Yves PETIT - André LARCHEVEQUE (*pouvoir de Dominique LACHEVRES*) - Gérard TIERCELIN (*pouvoir de Francisca POUYER*) - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Claude FOURNIER (*suppléant*) - Rémy BONAMY (*pouvoir de Julien LACHEVRE*) - Emmanuel SAUNIER - Alfred TRASSY-PAILLOGUES - Odile NEUFVILLE - Daniel COLLARD - Jean-Jacques DEMARES - Françoise HERVIEUX.

Excusés : Didier DECULTOT - Jean-Nicolas ROUSSEAU - Julien LACHEVRE - Dominique LACHEVRES - Rémi LECONTE - Jean-Michel DELAMARE - Laurence GUENOUX - Arnaud LAURENT - Alain CORNU - Francisca POUYER - Jean-Pierre LANGLOIS - Olivier RICOEUR - François BOUTEILLER

Madame Sabine DEROUARD est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : VENTE DE L'HOTEL D'ENTREPRISES N°1 DU CHAMP DE COURSES A DOUDEVILLE

Monsieur le Président expose aux délégués communautaires que l'hôtel d'entreprise N°1 situé sur la ZA du Champ de Courses à Doudeville, livré en 2003, suscite l'intérêt de plusieurs acquéreurs.

Description du bien :

Références et superficie cadastrales : parcelle ZM 185 de 4 741 m².

Un bâtiment d'une surface au sol d'environ 800 m² livrés en 2003 et divisé en trois ateliers dont deux identiques (1 atelier d'environ 520 m² et 2 ateliers d'environ 140 m²).

Deux ateliers sont loués par l'entreprise Gricourt et l'entreprise Henry Déco.

Un atelier est utilisé par les services techniques de la Communauté de communes.

L'estimation de la valeur vénale du bien par le service des Domaines de Rouen, en date du 16 janvier 2019, est de 241 000 € pour une vente en bloc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE, à l'unanimité :

- De céder l'hôtel d'entreprises N°1 situé sur la zone d'activités du Champ de Courses à Doudeville pour un montant de 241 000 € HT ;
- D'autoriser le Président à mandater le géomètre et l'étude notariale pour mener cette vente ;
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces contractuelles nécessaires à l'accomplissement du dossier ainsi que l'acte authentique de vente.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

11 FEV. 2019



Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 7 février 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	37	37 + 8

Date de convocation
28 janvier 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
4-2019

L'an deux mille dix-neuf, le sept février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie de Yerville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Alain LEBOUÇ (*pouvoir de Rémi LECONTE*) - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Séverine FREMONT - Josiane CERVEAU - Sabine DEROUARD (*suppléante*) - René SAGNOT - Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO (*pouvoir de Laurence GUENOUX*) - Emeric GEMEY (*pouvoir de Arnaud LAURENT*) - Erick MALANDRIN (*pouvoir de Jean-Nicolas ROUSSEAU*) - Didier DELAMARE (*pouvoir de Didier DECULTOT*) - Claude BOUTEILLER - Claudine CANTRELLE (*suppléante*) - Alain PETIT - Léon TAISNE - Daniel BEUZELIN - Philippe LANGNEL (*suppléant*) - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON - Philippe CORDIER - Hilaire CAUMONT - Marie-France BEAUDOUIN - Yves PETIT - André LARCHEVEQUE (*pouvoir de Dominique LACHEVRES*) - Gérard TIERCELIN (*pouvoir de Francisca POUYER*) - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Claude FOURNIER (*suppléant*) - Rémy BONAMY (*pouvoir de Julien LACHEVRE*) - Emmanuel SAUNIER - Alfred TRASSY-PAILLOGUES - Odile NEUFVILLE - Daniel COLLARD - Jean-Jacques DEMARES - Françoise HERVIEUX.

Excusés : Didier DECULTOT - Jean-Nicolas ROUSSEAU - Julien LACHEVRE - Dominique LACHEVRES - Rémi LECONTE - Jean-Michel DELAMARE - Laurence GUENOUX - Arnaud LAURENT - Alain CORNU - Francisca POUYER - Jean-Pierre LANGLOIS - Olivier RICOEUR - François BOUTEILLER

Madame Sabine DEROUARD est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : VENTE DE TERRAINS SUR LA Z.A. DU BOIS DE L'ARC NORD - PHARMA EQUIPMENT

Considérant la demande de Monsieur Antoine CAILLARD, gérant de la société PHARMA EQUIPMENT, d'acquiescer un terrain d'environ 8 400 m² sur la zone d'activités du Bois de l'Arc Nord à Yerville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE, à l'unanimité :

- De céder un terrain d'une surface d'environ 8 400 m² situé sur la zone d'activités du Bois de l'Arc Nord à Yerville pour un montant de 15 € HT/m² ;
- D'autoriser le Président à mandater le géomètre et l'étude notariale pour mener cette vente ;
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces contractuelles nécessaires à l'accomplissement du dossier ainsi que l'acte authentique de vente.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 11 FEV. 2019

Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Alfred TRASSY-PAILLOGUES

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PLATEAU DE CAUX - DOUDEVILLE - YERVILLE »

BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 7 février 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Volants
56	37	37 + 8

Date de convocation
28 janvier 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
5-2019

L'an deux mille dix-neuf, le sept février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie de Yerville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Alain LÉBOUC (*pouvoir de Rémi LÉCONTE*) - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Séverine FREMONT - Josiane CERVEAU - Sabine DEROUARD (*suppléante*) - René SAGNOT -- Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO (*pouvoir de Laurence GUENOUX*) - Emeric GEMÉY (*pouvoir de Arnaud LAURENT*) - Erick MALANDRIN (*pouvoir de Jean-Nicolas ROUSSEAU*) - Didier DELAMARE (*pouvoir de Didier DECULTOT*) - Claude BOUTEILLER - Claudine CANTRELLE (*suppléante*) - Alain PETIT - Léon TAISNE - Daniel BEUZELIN - Philippe LANGNEL (*suppléant*) - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON - Philippe CORDIER - Hilaire CAUMONT - Marie-France BEAUDOUIN - Yves PETIT - André LARCHEVEQUE (*pouvoir de Dominique LACHEVRES*) - Gérard TIERCELIN (*pouvoir de Francisca POUYER*) - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Claude FOURNIER (*suppléant*) - Rémy BONAMY (*pouvoir de Julien LACHEVRE*) - Emmanuel SAUNIER - Alfred TRASSY-PAILLOGUES - Odile NEUFVILLE - Daniel COLLARD - Jean-Jacques DEMARES - Françoise HERVIEUX.

Excusés : Didier DECULTOT - Jean-Nicolas ROUSSEAU - Julien LACHEVRE - Dominique LACHEVRES - Rémi LÉCONTE - Jean-Michel DELAMARE - Laurence GUENOUX - Arnaud LAURENT - Alain CORNU - Francisca POUYER - Jean-Pierre LANGLOIS - Olivier RICOEUR - François BOUTEILLER

Madame Sabine DEROUARD est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : VENTE DE TERRAINS SUR LA Z.A. DU BOIS DE L'ARC NORD - VEOLIA

Considérant la demande de Véolia, d'acquérir un terrain d'environ 2 000 m² sur la zone d'activités du Bois de l'Arc Nord à Yerville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE, à l'unanimité :

- De céder un terrain d'une surface d'environ 2 000 m² situé sur la zone d'activités du Bois de l'Arc Nord à Yerville pour un montant de 15 € HT/m² ;
- D'autoriser le Président à mandater le géomètre et l'étude notariale pour mener cette vente ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces contractuelles nécessaires à l'accomplissement du dossier ainsi que l'acte authentique de vente.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 11 FEV. 2019

Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 7 février 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Volants
56	37	37 + 8

Date de convocation
28 janvier 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
6-2019

L'an deux mille dix-neuf, le sept février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie de Yerville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Alain LÉBOUC (*pouvoir de Rémi LÉCONTE*) - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Séverine FREMONT - Josiane CERVEAU - Sabine DEROUARD (*suppléante*) - René SAGNOT -- Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO (*pouvoir de Laurence GUENOUX*) - Emeric GEMEY (*pouvoir de Arnaud LAURENT*) - Erick MALANDRIN (*pouvoir de Jean-Nicolas ROUSSEAU*) - Didier DELAMARE (*pouvoir de Didier DECULTOT*) - Claude BOUTELLER - Claudine CANTRELLE (*suppléante*) - Alain PETIT - Léon TAISNE - Daniel BEUZELIN - Philippe LANGNEL (*suppléant*) - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON - Philippe CORDIER - Hilaire CAUMONT - Marie-France BEAUDOUIN - Yves PETIT - André LARCHEVEQUE (*pouvoir de Dominique LACHEVRES*) - Gérard TIERCELIN (*pouvoir de Francisca POUYER*) - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Claude FOURNIER (*suppléant*) - Rémy BONAMY (*pouvoir de Julien LACHEVRE*) - Emmanuel SAUNIER - Alfred TRASSY-PAILLOGUES - Odile NEUFVILLE - Daniel COLLARD - Jean-Jacques DEMARES - Françoise HERVIEUX.

Excusés : Didier DECULTOT - Jean-Nicolas ROUSSEAU - Julien LACHEVRE - Dominique LACHEVRES - Rémi LÉCONTE - Jean-Michel DELAMARE - Laurence GUENOUX - Arnaud LAURENT - Alain CORNU - Francisca POUYER - Jean-Pierre LANGLOIS - Olivier RICOEUR - François BOUTELLER

Madame Sabine DEROUARD est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : VENTE DE TERRAINS SUR LA Z.A. DU BOIS DE L'ARC NORD -TILQUIN AUTOMOBILES

Considérant la demande de Monsieur Arnaud TILQUIN, gérant de TILQUIN AUTOMOBILES, d'acquérir un terrain d'environ 3 000 m² sur la zone d'activités du Bois de l'Arc Nord à Yerville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, DECIDE, à l'unanimité :

- De céder un terrain d'une surface d'environ 3 000 m² situé sur la zone d'activités du Bois de l'Arc Nord à Yerville pour un montant de 15 € HT/m² ;
- D'autoriser le Président à mandater le géomètre et l'étude notariale pour mener cette vente ;
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces contractuelles nécessaires à l'accomplissement du dossier ainsi que l'acte authentique de vente.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 11 FEV. 2019

Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 7 février 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	37	37 + 8

Date de convocation
28 janvier 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
7-2019

L'an deux mille dix-neuf, le sept février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie de Yerville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Alain LEBOUÇ (*pouvoir de Rémi LECONTE*) - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Séverine FREMONT - Josiane CERVEAU - Sabine DEROUARD (*suppléante*) - René SAGNOT - Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO (*pouvoir de Laurence GUENOUX*) - Emeric GEMEY (*pouvoir de Arnaud LAURENT*) - Erick MALANDRIN (*pouvoir de Jean-Nicolas ROUSSEAU*) - Didier DELAMARE (*pouvoir de Didier DECULTOT*) - Claude BOUTEILLER - Claudine CANTRELLE (*suppléante*) - Alain PETIT - Léon TAISNE - Daniel BEUZELIN - Philippe LANGNEL (*suppléant*) - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON - Philippe CORDIER - Hilaire CAUMONT - Marie-France BEAUDOUIN - Yves PETIT - André LARCHEVEQUE (*pouvoir de Dominique LACHEVRES*) - Gérard TIERCELIN (*pouvoir de Francisca POUYER*) - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Claude FOURNIER (*suppléant*) - Rémy BONAMY (*pouvoir de Julien LACHEVRE*) - Olivier HOUDEVILLE - Alfred TRASSY-PAILLOGUES - Odile NEUFVILLE - Daniel COLLARD - Jean-Jacques DEMARES - Françoise HERVIEUX.

Excusés : Didier DECULTOT - Jean-Nicolas ROUSSEAU - Julien LACHEVRE - Dominique LACHEVRES - Rémi LECONTE - Jean-Michel DELAMARE - Laurence GUENOUX - Arnaud LAURENT - Alain CORNU - Francisca POUYER - Jean-Pierre LANGLOIS - Olivier RICOEUR - François BOUTEILLER

Madame Sabine DEROUARD est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : VENTE DE TERRAINS SUR LA Z.A. DU BOIS DE L'ARC NORD - TTEN

Considérant la demande de Monsieur Jérémy BACA, gérant de TTEN, d'acquérir un terrain d'environ 4 500 m² sur la zone d'activités du Bois de l'Arc Nord à Yerville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, DECIDE, à l'unanimité :

- De céder un terrain d'une surface d'environ 4 500 m² situé sur la zone d'activités du Bois de l'Arc Nord à Yerville pour un montant de 50 000 € HT ;
- D'autoriser le Président à mandater le géomètre et l'étude notariale pour mener cette vente ;
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces contractuelles nécessaires à l'accomplissement du dossier ainsi que l'acte authentique de vente.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 1^{er} FEV. 2019

Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Alfred TRASSY-PAILLOGUES

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PLATEAU DE CAUX - DOUDEVILLE - YERVILLE »

BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 7 février 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	39	39 + 8

Date de convocation
28 janvier 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
8-2019

L'an deux mille dix-neuf, le sept février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie de Yerville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Alain LÉBOUC (*pouvoir de Rémi LÉCONTE*) - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Séverine FREMONT - Josiane CERVEAU - Sabine DEROUARD (*suppléante*) - René SAGNOT -- Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO (*pouvoir de Laurence GUENOUX*) - Emeric GEMEY (*pouvoir de Arnaud LAURENT*) - Erick MALANDRIN (*pouvoir de Jean-Nicolas ROUSSEAU*) - Didier DELAMARE (*pouvoir de Didier DECULTOT*) - Claude BOUTEILLER - Claudine CANTRELLE (*suppléante*) - Alain PETIT - Léon TAISNE - Daniel BEUZELIN - Philippe LANGNEL (*suppléant*) - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON - Philippe CORDIER - Hilaire CAUMONT - Marie-France BEAUDOUIN - Yves PETIT - André LARCHEVEQUE (*pouvoir de Dominique LACHEVRES*) - Gérard TIERCELIN (*pouvoir de Francisca POUYER*) - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Claude FOURNIER (*suppléant*) - Rémy BONAMY (*pouvoir de Julien LACHEVRE*) - Olivier HOUDEVILLE - Alfred TRASSY-PAILLOGUES - Odile NEUFVILLE - Daniel COLLARD - Jean-Jacques DEMARES - Françoise HERVIEUX - David DUMOULIN (*suppléant*) - Xavier VANDENBULCKE ;

Excusés : Didier DECULTOT - Jean-Nicolas ROUSSEAU - Julien LACHEVRE - Dominique LACHEVRES - Rémi LÉCONTE - Jean-Michel DELAMARE - Laurence GUENOUX - Arnaud LAURENT - Alain CORNU - Francisca POUYER - Jean-Pierre LANGLOIS - Olivier RICOEUR - François BOUTEILLER

Madame Sabine DEROUARD est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : ADHESION A SEINE MARITIME ATTRACTIVITE

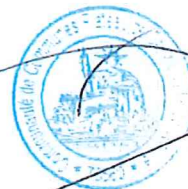
Considérant l'adhésion de la Communauté de Communes à Seine Maritime Attractivité, par délibération du 13 avril 2017 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, DECIDE, à l'unanimité :

- De renouveler l'adhésion à Seine Maritime Attractivité pour l'année 2019.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 11 FEV. 2019

Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 7 février 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	39	39 + 8

Date de convocation
28 janvier 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
9-2019

L'an deux mille dix-neuf, le sept février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie de Yerville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Alain LÉBOUC (*pouvoir de Rémi LÉCONTE*) - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Séverine FREMONT - Josiane CERVEAU - Sabine DEROUARD (*suppléante*) - René SAGNOT -- Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO (*pouvoir de Laurence GUENOUX*) - Emeric GEMÉY (*pouvoir de Arnaud LAURENT*) - Erick MALANDRIN (*pouvoir de Jean-Nicolas ROUSSEAU*) - Didier DELAMARE (*pouvoir de Didier DECULTOT*) - Claude BOUTEILLER - Claudine CANTRELLE (*suppléante*) - Alain PETIT - Léon TAISNE - Daniel BEUZELIN - Philippe LANGNEL (*suppléant*) - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON - Philippe CORDIER - Hilaire CAUMONT - Marie-France BEAUDOUIN - Yves PETIT - André LARCHEVEQUE (*pouvoir de Dominique LACHEVRES*) - Gérard TIERCELIN (*pouvoir de Francisca POUYER*) - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Claude FOURNIER (*suppléant*) - Rémy BONAMY (*pouvoir de Julien LACHEVRE*) - Olivier HOUEVILLE - Alfred TRASSY-PAILLOGUES - Odile NEUFVILLE - Daniel COLLARD - Jean-Jacques DEMARES - Françoise HERVIEUX - David DUMOULIN (*suppléant*) - Xavier VANDENBULCKE ;

Excusés : Didier DECULTOT - Jean-Nicolas ROUSSEAU - Julien LACHEVRE - Dominique LACHEVRES - Rémi LÉCONTE - Jean-Michel DELAMARE - Laurence GUENOUX - Arnaud LAURENT - Alain CORNU - Francisca POUYER - Jean-Pierre LANGLOIS - Olivier RICOEUR - François BOUTEILLER

Madame Sabine DEROUARD est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : ADHESION A L'ADICO

Monsieur le Président présente la convention d'adhésion à l'ADICO « prestation unique » dans le cadre de la prestation à l'accompagnement pour la protection des données.

La convention d'adhésion prendra effet à compter de la date de réception par l'ADICO de la convention signée.

Elle est conclue jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. Au-delà, la convention est renouvelée tacitement tous les ans pour une durée d'un an, sauf résiliation.

La tarification de l'adhésion « prestation unique » est uniquement composée du montant de la cotisation statutaire annuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, DECIDE, à l'unanimité :

- D'adhérer à l'ADICO ;
- D'autoriser le Président à signer tout document afférent à cette adhésion ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 11 FEV. 2019

Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 7 février 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	39	39 + 8

Date de convocation
28 janvier 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
10-2019

L'an deux mille dix-neuf, le sept février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire d'ont convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie de Yerville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Alain LEBOUÇ (*pouvoir de Rémi LECONTE*) - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Séverine FREMONT - Josiane CERVEAU - Sabine DEROUARD (*suppléante*) - René SAGNOT -- Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO (*pouvoir de Laurence GUENOUX*) - Emeric GEMÉY (*pouvoir de Arnaud LAURENT*) - Erick MALANDRIN (*pouvoir de Jean-Nicolas ROUSSEAU*) - Didier DELAMARE (*pouvoir de Didier DECULTOT*) - Claude BOUTEILLER - Claudine CANTRELLE (*suppléante*) - Alain PETIT - Léon TAISNE - Daniel BEUZELIN - Philippe LANGNEL (*suppléant*) - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON - Philippe CORDIER - Hilaire CAUMONT - Marie-France BEAUDOUIN - Yves PETIT - André LARCHEVEQUE (*pouvoir de Dominique LACHEVRES*) - Gérard TIERCELIN (*pouvoir de Francisca POUYER*) - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Claude FOURNIER (*suppléant*) - Rémy BONAMY (*pouvoir de Julien LACHEVRE*) - Olivier HOUEVILLE - Alfred TRASSY-PAILLOGUES - Odile NEUFVILLE - Daniel COLLARD - Jean-Jacques DEMARES - Françoise HERVIEUX - David DUMOULIN (*suppléant*) - Xavier VANDENBULCKE ;

Excusés : Didier DECULTOT - Jean-Nicolas ROUSSEAU - Julien LACHEVRE - Dominique LACHEVRES - Rémi LECONTE - Jean-Michel DELAMARE - Laurence GUENOUX - Arnaud LAURENT - Alain CORNU - Francisca POUYER - Jean-Pierre LANGLOIS - Olivier RICOEUR - François BOUTEILLER

Madame Sabine DEROUARD est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : ACCOMPAGNEMENT DE L'ADICO POUR LA PROTECTION DES DONNEES

Les collectivités locales sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence.

Simultanément, les dispositifs de contrôle liés aux nouvelles technologies se multiplient et le recours au réseau Internet facilite le développement des téléservices locaux de l'administration électronique à destination des administrés.

Ces applications ou fichiers recensent de nombreuses informations sur les personnes, administrés de la collectivité ou autres usagers.

La loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, fixe un cadre à la collecte et au traitement de ces données afin de les protéger, dans la mesure où leur divulgation ou leur mauvaise utilisation est susceptible de porter atteinte aux droits et libertés des personnes, ou à leur vie privée.

De plus, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) vient renforcer les dispositions actuelles. Il prévoit, notamment, que tous les organismes publics ont l'obligation de désigner un délégué à la protection des données.

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu le règlement général sur la protection des données n°2016/679 ;

Considérant que la Communauté de communes a fait le choix de disposer, en interne, de son propre délégué à la protection des données ;

Considérant l'adhésion de la Communauté de Communes à l'ADICO ;

Considérant qu'une remise de 25% sera appliquée sur la prestation initiale « inventaire des traitements de données à caractère personnel et sensibilisation » dans le cadre de la mutualisation si au moins la moitié des communes du territoire fait appel aux prestations de l'ADICO ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, DECIDE, à l'unanimité :

- De confier à l'ADICO l'inventaire des traitements de données à caractère personnel de la collectivité et la sensibilisation au principe de la protection des données pour un montant forfaitaire de :

Montant initial	Montant avec remise de 25 %
1 290,00 € HT	967,50 € HT

- D'autoriser le Président à signer le contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles proposée par l'ADICO ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 11 FEV. 2019

Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 7 février 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	39	39 + 8

Date de convocation
28 janvier 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
11-2019

L'an deux mille dix-neuf, le sept février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie de Yerville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Alain LÉBOUC (*pouvoir de Rémi LÉCONTE*) - Xavier CAVELAN - François-Marie LÉGER - Séverine FREMONT - Josiane CERVEAU - Sabine DEROUARD (*suppléante*) - René SAGNOT - Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO (*pouvoir de Laurence GUENOUX*) - Emeric GEMÉY (*pouvoir de Arnaud LAURENT*) - Erick MALANDRIN (*pouvoir de Jean-Nicolas ROUSSEAU*) - Didier DELAMARE (*pouvoir de Didier DECULTOT*) - Claude BOUTEILLER - Claudine CANTRELLE (*suppléante*) - Alain PETIT - Léon TAISNE - Daniel BEUZELIN - Philippe LANGNEL (*suppléant*) - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON - Philippe CORDIER - Hilaire CAUMONT - Marie-France BEAUDOUIN - Yves PETIT - André LARCHEVEQUE (*pouvoir de Dominique LACHEVRES*) - Gérard TIERCELIN (*pouvoir de Francisca POUYER*) - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Claude FOURNIER (*suppléant*) - Rémy BONAMY (*pouvoir de Julien LACHEVRE*) - Olivier HOUDEVILLE - Alfred TRASSY-PAILLOGUES - Odile NEUFVILLE - Daniel COLLARD - Jean-Jacques DEMARES - Françoise HERVIEUX - David DUMOULIN (*suppléant*) - Xavier VANDENBULCKE ;

Excusés : Didier DECULTOT - Jean-Nicolas ROUSSEAU - Julien LACHEVRE - Dominique LACHEVRES - Rémi LÉCONTE - Jean-Michel DELAMARE - Laurence GUENOUX - Arnaud LAURENT - Alain CORNU - Francisca POUYER - Jean-Pierre LANGLOIS - Olivier RICOEUR - François BOUTEILLER

Madame Sabine DEROUARD est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : MISE EN PLACE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2131-1 et L.2131-2 ;

Considérant que la Communauté de communes souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture ;

Considérant que le Département de Seine-Maritime a été retenu pour être le tiers de télétransmission ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE, à l'unanimité :

- de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- D'autoriser le Président à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de Seine-Maritime ;
- D'autoriser le Président à signer la convention avec le Département de Seine-Maritime pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- D'autoriser le Président à signer électroniquement les actes télétransmis ;
- D'autoriser le Président à signer le contrat de souscription entre la Communauté de communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville et ChamberSign, prestataire de service de certificat électronique.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 11 FEV. 2019

Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 7 février 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Volants
56	39	39 + 8

Date de convocation
28 janvier 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
12-2019

L'an deux mille dix-neuf, le sept février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie de Yerville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Alain LÉBOUC (*pouvoir de Rémi LÉCONTE*) - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Séverine FREMONT - Josiane CERVEAU - Sabine DEROUARD (*suppléante*) - René SAGNOT -- Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO (*pouvoir de Laurence GUENOUX*) - Emeric GEMÉY (*pouvoir de Arnaud LAURENT*) - Erick MALANDRIN (*pouvoir de Jean-Nicolas ROUSSEAU*) - Didier DELAMARE (*pouvoir de Didier DECULTOT*) - Claude BOUTEILLER - Claudine CANTRELLE (*suppléante*) - Alain PETIT - Léon TAISNE - Daniel BEUZELIN - Philippe LANGNEL (*suppléant*) - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON - Philippe CORDIER - Hilaire CAUMONT - Marie-France BEAUDOUIN - Yves PETIT - André LARCHEVEQUE (*pouvoir de Dominique LACHEVRES*) - Gérard TIERCELIN (*pouvoir de Francisca POUYER*) - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Claude FOURNIER (*suppléant*) - Rémy BONAMY (*pouvoir de Julien LACHEVRE*) - Olivier HOUDEVILLE - Alfred TRASSY-PAILLOGUES - Odile NEUFVILLE - Daniel COLLARD - Jean-Jacques DEMARES - Françoise HERVIEUX - David DUMOULIN (*suppléant*) - Xavier VANDENBULCKE ;

Excusés : Didier DECULTOT - Jean-Nicolas ROUSSEAU - Julien LACHEVRE - Dominique LACHEVRES - Rémi LÉCONTE - Jean-Michel DELAMARE - Laurence GUENOUX - Arnaud LAURENT - Alain CORNU - Francisca POUYER - Jean-Pierre LANGLOIS - Olivier RICOEUR - François BOUTEILLER

Madame Sabine DEROUARD est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DU DUN ET DE LA VEULES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4 et L.5711-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} décembre 2016 relatif aux statuts de la Communauté de communes Plateau de Caux – Doudeville – Yerville ;

Vu la délibération N°12-2018 de la Communauté de communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville, actant la prise de compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » et le transfert partiel de ladite compétence au syndicat mixte de bassins versants du Dun et de la Veules ;

Vu la délibération N°62-2018 de la Communauté de communes Plateau de Caux – Doudeville – Yerville approuvant les modifications statutaires et le projet de nouveaux statuts du syndicat mixte de bassins versants du Dun et de la Veules ;

Considérant la démission de Monsieur Didier PLANCHON, délégué suppléant au syndicat mixte de bassins versants du Dun et de la Veules ;

Il convient de désigner un délégué suppléant pour représenter la communauté de communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville.

Ce délégué peut être communautaires ou membre d'un conseil municipal d'une commune membre de la Communauté de communes.

Les délégués représentants leur commune au sein du futur comité syndical pour les items 4, 11 et 12 ne peuvent être désignés pour représenter la Communauté de communes au titre de la GEMAPI.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE, à l'unanimité :

- De ne pas recourir au vote à bulletin secret, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités locales ;
- De procéder à la désignation d'un délégué suppléant pour laquelle a été reçue la candidature suivante :
 - Jean ISAAC

Est élu :

- Jean ISAAC

- De charger Monsieur le Président de notifier la présente délibération aux services préfectoraux.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 1^{er} 1 FEV. 2019

Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 7 février 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	39	39 + 8

Date de convocation
28 janvier 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
13-2019

L'an deux mille dix-neuf, le sept février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie de Yerville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Alain LÉBOUC (*pouvoir de Rémi LÉCONTE*) - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Séverine FREMONT - Josiane CERVEAU - Sabine DEROUARD (*suppléante*) - René SAGNOT -- Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO (*pouvoir de Laurence GUENOUX*) - Emeric GEMEY (*pouvoir de Arnaud LAURENT*) - Erick MALANDRIN (*pouvoir de Jean-Nicolas ROUSSEAU*) - Didier DELAMARE (*pouvoir de Didier DECULTOT*) - Claude BOUTELLER - Claudine CANTRELLE (*suppléante*) - Alain PETIT - Léon TAISNE - Daniel BEUZELIN - Philippe LANGNEL (*suppléant*) - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON - Philippe CORDIER - Hilaire CAUMONT - Marie-France BEAUDOUIN - Yves PETIT - André LARCHEVEQUE (*pouvoir de Dominique LACHEVRES*) - Gérard TIERCELIN (*pouvoir de Francisca POUYER*) - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Claude FOURNIER (*suppléant*) - Rémy BONAMY (*pouvoir de Julien LACHEVRE*) - Olivier HOUDEVILLE - Alfred TRASSY-PAILLOGUES - Odile NEUFVILLE - Daniel COLLARD - Jean-Jacques DEMARES - Françoise HERVIEUX - David DUMOULIN (*suppléant*) - Xavier VANDENBULCKE ;

Excusés : Didier DECULTOT - Jean-Nicolas ROUSSEAU - Julien LACHEVRE - Dominique LACHEVRES - Rémi LÉCONTE - Jean-Michel DELAMARE - Laurence GUENOUX - Arnaud LAURENT - Alain CORNU - Francisca POUYER - Jean-Pierre LANGLOIS - Olivier RICOEUR - François BOUTELLER

Madame Sabine DEROUARD est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : RENOUELEMENT DES PARTENARIATS AVEC LE CAUE 76 ; INHARI ET L'ESPACE NUMERIQUE MOBILE

Vu les statuts de la Communauté de communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville ;

Considérant le dispositif portant actions de conseil et participations financières sous forme de subvention, en faveur d'opérations d'aménagement, de rénovation de l'habitat à destination des particuliers ;

Considérant le dispositif portant actions de conseil et participations financières sous forme de subvention, en faveur d'opérations d'aménagement et d'adaptation de l'habitat à destination des particuliers dans le cadre d'une action visant le maintien à domicile des personnes dépendantes ;

Considérant les politiques Départementales de l'habitat et du logement ;

Considérant les conditions de partenariat avec INHARI et le CAUE 76 ;

Considérant la proposition de l'Espace Numérique Mobile d'assurer un atelier d'une demi-journée tous les quinze jours à la Maison de Services au Public de Doudeville pour un montant annuel de 2 750,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE, à l'unanimité :

- De renouveler le partenariat avec INHARI pour le premier semestre 2019 ;
- De renouveler le partenariat avec le CAUE 76 pour l'année 2019 ;
- De renouveler le partenariat avec l'Espace Numérique Mobile pour l'année 2019.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 11 FEV. 2019
Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 7 février 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Volants
56	39	39 + 8

Date de convocation
28 janvier 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
14-2019

L'an deux mille dix-neuf, le sept février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie de Yerville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Alain LÉBOUC (*pouvoir de Rémi LÉCONTE*) - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Séverine FREMONT - Josiane CERVEAU - Sabine DEROUARD (*suppléante*) - René SAGNOT -- Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO (*pouvoir de Laurence GUENOUX*) - Emeric GEMEY (*pouvoir de Arnaud LAURENT*) - Erick MALANDRIN (*pouvoir de Jean-Nicolas ROUSSEAU*) - Didier DELAMARE (*pouvoir de Didier DECULTOT*) - Claude BOUTELLER - Claudine CANTRELLE (*suppléante*) - Alain PETIT - Léon TAISNE - Daniel BEUZELIN - Philippe LANGNEL (*suppléant*) - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON - Philippe CORDIER - Hilaire CAUMONT - Marie-France BEAUDOUIN - Yves PETIT - André LARCHEVEQUE (*pouvoir de Dominique LACHEVRES*) - Gérard TIERCELIN (*pouvoir de Francisca POUYER*) - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Claude FOURNIER (*suppléant*) - Rémy BONAMY (*pouvoir de Julien LACHEVRE*) - Olivier HOUDEVILLE - Alfred TRASSY-PAILLOGUES - Odile NEUFVILLE - Daniel COLLARD - Jean-Jacques DEMARES - Françoise HERVIEUX - David DUMOULIN (*suppléant*) - Xavier VANDENBULCKE ;

Excusés : Didier DECULTOT - Jean-Nicolas ROUSSEAU - Julien LACHEVRE - Dominique LACHEVRES - Rémi LÉCONTE - Jean-Michel DELAMARE - Laurence GUENOUX - Arnaud LAURENT - Alain CORNU - Francisca POUYER - Jean-Pierre LANGLOIS - Olivier RICOEUR - François BOUTELLER

Madame Sabine DEROUARD est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : RENOVATION DE L'HABITAT - VERSEMENT DE SUBVENTIONS

Sur avis favorable de la Commission Habitat,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE du versement d'une subvention au titre des rénovations de l'Habitat :

- de 1 500 € à Mr Francis GIBERT domicilié à Doudeville (commission du 29/06/2017) ;
- de 750 € à Mr Michel NEVEU domicilié à Vibeuf (commission du 26/06/2018) ;
- de 1 500 € à Mme Christiane DUFILS domiciliée à Berville (commission du 15/02/2018) ;
- de 1 500 € à Mr Laurent VANTYGHEM domicilié à Ectot l'Auber (commission du 26/06/2018).

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 11 FEV. 2019

Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 7 février 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	39	39 + 8

Date de convocation
28 janvier 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
15-2019

L'an deux mille dix-neuf, le sept février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie de Yerville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Alain LEBOUÇ (*pouvoir de Rémi LECONTE*) - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Séverine FREMONT - Josiane CERVEAU - Sabine DEROUARD (*suppléante*) - René SAGNOT -- Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO (*pouvoir de Laurence GUENOUX*) - Emeric GEMEY (*pouvoir de Arnaud LAURENT*) - Erick MALANDRIN (*pouvoir de Jean-Nicolas ROUSSEAU*) - Didier DELAMARE (*pouvoir de Didier DECULTOT*) - Claude BOUTELLER - Claudine CANTRELLE (*suppléante*) - Alain PETIT - Léon TAISNE - Daniel BEUZELIN - Philippe LANGNEL (*suppléant*) - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON - Philippe CORDIER - Hilaire CAUMONT - Marie-France BEAUDOUIN - Yves PETIT - André LARCHEVEQUE (*pouvoir de Dominique LACHEVRES*) - Gérard TIERCELIN (*pouvoir de Francisca POUYER*) - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Claude FOURNIER (*suppléant*) - Rémy BONAMY (*pouvoir de Julien LACHEVRE*) - Olivier HOUDEVILLE - Alfred TRASSY-PAILLOGUES - Odile NEUFVILLE - Daniel COLLARD - Jean-Jacques DEMARES - Françoise HERVIEUX - David DUMOULIN (*suppléant*) - Xavier VANDENBULCKE ;

Excusés : Didier DECULTOT - Jean-Nicolas ROUSSEAU - Julien LACHEVRE - Dominique LACHEVRES - Rémi LECONTE - Jean-Michel DELAMARE - Laurence GUENOUX - Arnaud LAURENT - Alain CORNU - Francisca POUYER - Jean-Pierre LANGLOIS - Olivier RICOEUR - François BOUTELLER

Madame Sabine DEROUARD est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DU POSTE D'EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS POUR LA CRECHE LA NOURSERIE A YERVILLE

Vu le code général des collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements, des régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant l'arrêté de fusion portant création de la Communauté de Communes Plateau de Caux Doudeville-Yerville,

Vu la délibération BC27-2017 en date du 8 juin 2017 créant un poste d'Éducateur de jeunes enfants à temps non complet à compter du 1^{er} septembre 2017.

Considérant que la charge de travail nécessite une augmentation de la durée hebdomadaire,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Intercommunal en date 25 janvier 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- d'augmenter la durée hebdomadaire du poste d'Éducateur de Jeunes Enfants à 35/35^{ème} à compter du 1^{er} mars 2019 ;
- d'autoriser le Président à nommer par arrêté individuel la personne afférente à ce grade ;
- de mettre à jour le nouveau tableau des effectifs de la Communauté de Communes.

La dépense correspondante sera inscrite au budget de la Communauté de Communes au chapitre 12.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 11 FEV. 2019
Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Alfred TRASSY-PAILLOGUES